



La pépinière
de Villepinte

*Bienvenue
dans votre
écoquartier !*

LIVRET DES HABITANTS
DE LA PÉPINIÈRE

grandparis
aménagement

VILLE DE
ILLEPINTÉ

L'Écoquartier la Pépinière, un nouveau quartier de 13,4 hectares qui sera achevé d'ici 2024, s'intègre harmonieusement à la commune de Villepinte, en enrichissant notamment son patrimoine végétal. Le site est marqué par son histoire singulière sur lequel les arbres se sont spontanément développés suite à l'arrêt des activités horticoles d'une pépinière dans les années 80, conférant ainsi une identité forte au projet d'aménagement.

Tout le projet consiste à mener de nombreuses actions pour valoriser le potentiel écologique du site, tant à l'échelle du quartier que des logements et pour faire de la Pépinière, un véritable poumon vert bénéficiant à l'ensemble de la ville. **Le quartier est ainsi composé de 40% d'espaces verts** pour participer à la continuité écologique régionale en lien avec le Parc départemental du Sausset et le Parc de la Poudrerie.

Depuis 2016, plusieurs initiatives ont été mises en place pour faire découvrir le site aux Villepintoises et favoriser l'appropriation du projet à l'occasion de balades urbaines, d'ateliers autour de la biodiversité et des ruches pédagogiques installées sur le site ou encore des ateliers de concertation pour penser les aménagements du Parc nord.

Projet exemplaire, **la Pépinière est engagée dans une démarche de labellisation « ÉcoQuartier »** délivrée par l'État et c'est aussi la première opération d'aménagement à être labellisée BiodiverCity® Ready. Le label ÉcoQuartier distingue les démarches de conception et de réalisation de quartiers qui respectent l'environnement. Il se fonde sur 20 engagements qui touchent aux thématiques notamment liées au cadre de vie et aux usages, au développement territorial, à l'environnement et au climat.

4 étapes de validation :



- 1 en amont, en phase projet ✓
- 2 au moment du chantier ✓
- 3 à la livraison du quartier
- 4 3 ans après la livraison

Un écoquartier, est un quartier urbain pensé durablement en vue de limiter l'impact des constructions sur la nature. Il permet de réduire les consommations énergétiques des logements, d'améliorer les déplacements et de limiter l'utilisation de la voiture, de préserver l'eau, de maîtriser la production de déchets, de favoriser la biodiversité ou encore d'avoir recours à des matériaux naturels pour les constructions.

VOTRE ÉCOQUARTIER EN CHIFFRES



5,4 Ha d'espaces verts soit 40% du quartier



11 résidences de logements



1 Résidence Services Séniors



1 Groupe scolaire à énergie positive



Des commerces et services

ET EN DATE...

- 2017 Lancement des premiers chantiers
- 2019 Livraison du groupe scolaire
- 2020 Livraison des premiers logements
- 2021 Livraison d'environ 300 logements
- 2022 Livraison prévisionnelle de la résidence seniors, du parc de la Pépinière et d'environ 250 logements
- 2024 Fin prévisionnelle de l'opération

VILLEPINTÉ DE DEMAIN, SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI.

Chères Villepintoises, chers Villepintois,

Depuis plusieurs années, le constat est sans appel : les villes du département se densifient. En tant que Maire, j'ai la possibilité d'accompagner cette demande de logements inévitable. Avec l'arrivée du Grand Paris, définir un programme d'aménagement urbain était une nécessité pour Villepinte. Dès mon premier mandat, j'ai acté le 14 décembre 2006, la création d'une ZAC, zone d'aménagement concertée, pour créer un nouveau quartier à l'ouest du boulevard Robert-Ballanger. J'avais déjà le souhait que la densification de la Ville s'organise de manière raisonnée et en concertation avec les habitants. De 2008 à 2014, le projet a été mis en sommeil. Lors de mon second mandat, avec mon équipe, nous avons repris le projet en main. Tout l'enjeu a été d'aménager cette ancienne pépinière, laissée à l'abandon à sa fermeture dans les années 80. Le site a été repensé afin de répondre à de nouveaux besoins : un groupe scolaire de haute qualité environnementale, une résidence Services Seniors, des espaces publics récréatifs et de nombreux espaces verts.

Les nouvelles constructions de cet Écoquartier vont permettre d'une part, l'accession à la propriété, facilitée avec

9% d'accession sociale. D'autre part, ce projet urbain se réalise dans le respect des constructions en bas volume. Ainsi, les bâtiments situés près du boulevard Robert-Ballanger ne dépassent pas les 6 étages et le principe de hauteur décroissante est appliqué vers les cœurs d'îlots et les pavillons existants.

Le temps d'un mandat, cet Écoquartier est désormais une réalité. Les premiers habitants commencent à s'y installer et les écoliers ont pu faire leur rentrée en septembre 2020.

L'Écoquartier de la ZAC de la Pépinière est un projet réfléchi et étudié depuis des années. Cette zone d'habitation valorise notre territoire et répond aux demandes des villepintoises. Nous pouvons être fiers de ce nouveau quartier moderne et verdoyant à l'image de notre Ville.

Je vous souhaite la bienvenue sur Villepinte.

Martine Valleton
Maire de Villepinte

Soyez les bienvenus à Villepinte, dans ce tout nouveau quartier.

Curieux, intéressés de connaître l'ensemble de la commune, n'hésitez pas à signaler votre arrivée au service Protocole
(01 41 52 53 00 - protocole2@ville-villepinte.fr)

Vous serez ainsi contactés pour participer à la journée « Nouveau villepintois », l'occasion de faire la visite de la Ville en car avec Madame le Maire et son équipe.

Nature et biodiversité



QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre elles et entre leurs milieux de vies. La préservation de la biodiversité est considérée comme un axe majeur de la lutte contre le changement climatique.



Depuis son lancement, l'opération de la Pépinière est engagée dans une démarche qui prend en compte au maximum la biodiversité présente sur le site. Une cartographie de la faune et de la flore a été réalisée par un écologue avant le début des travaux.

Ce sont ainsi **216 espèces végétales** qui ont été inventoriées dont **146 espèces indigènes** (présentes spontanément dans la nature) et **66 espèces animales** comme :

- **16 espèces de papillons**, dont le demi-deuil,
- **3 espèces de libellules**,
- **7 espèces de criquets/sauterelles**, dont la decticelle bariolée,
- **39 espèces d'oiseaux** dont le pic vert,
- **4 espèces de mammifères**, dont la chauve-souris pipistrelle commune et l'écureuil roux.

En 2016, des ruchers pédagogiques ont été installés dans les zones préservées du site avant le lancement des travaux.

Cette démarche permet de renforcer la biodiversité identifiée sur le site, le rôle écologique des abeilles étant essentiel à la pollinisation des espèces végétales. L'installation de ces ruches participe au maintien de cet écosystème.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le miel récolté sur la Pépinière a été élu « meilleur miel urbain 2016 », lors de la 2^e édition du concours du meilleur miel urbain organisé par EKODEV (agence de Conseil et de Services spécialisée dans le Développement Durable).



Les arbres présents sur le site (chênes, aubépines, noisetiers, érables et cornouillers) ont été conservés autant que possible sur les terrains des résidences et les espaces publics.

D'autres ont été transplantés dans une pépinière temporaire, en vue de leur replantation dans le quartier.

Soucieux d'adopter une démarche écoresponsable à chaque étape de ce projet, une partie des arbres abattus, ne pouvant être conservés, a été entreposée dans des pavillons de stockage et est réutilisée pour la réalisation du mobilier urbain (clôture parc et aire de jeux, mobilier sur le parc...).

COMMENT BIEN VIVRE AVEC LA NATURE ?

Pour contribuer au développement de la biodiversité et à la préservation des continuités écologiques vous pouvez :

- privilégier les plantations d'espèces végétales locales ;
- entretenir ses jardins et balcons (en visant le zéro phytosanitaire) ;
- respecter le principe des clôtures légères mis en place dans le quartier en densifiant la végétation qui jouera le rôle d'occultant et de limite épaisse (pas d'ajout d'occultant, laisser la nature faire) ;
- respecter les espaces de nature du quartier ;
- préserver la faune et la flore existante.

Cadre de vie

L'écoquartier de la Pépinière privilégie le bien-être de ses habitants. Le cadre de vie contribue au bien-être physique, moral et social de chacun et vise à réduire les nuisances dans la vie quotidienne.



Ici, **la nature reprend ses droits** sur la ville pour offrir un lieu de vie verdoyant et pratique puisqu'il propose des espaces ludiques et sportifs, ainsi que des commerces et un groupe scolaire écologique.

Les familles seront ravies de découvrir, au pied de chez elles, une aire de jeux pour enfants qui apparaît comme le **lieu idéal pour se dépenser en toute liberté** ou partager des moments de convivialité.

Les futurs usages et aménagements du Parc nord ont été pensés avec les habitants lors de plusieurs ateliers de concertation.

Les Villepintois ont ainsi pu participer à la conception des espaces récréatifs et du futur mobilier urbain.

DES LOGEMENTS CONFORTABLES ET DURABLES

Des promoteurs immobiliers reconnus sont réunis aujourd'hui autour de ce quartier exemplaire pour vous proposer des logements et résidences qui répondent aux modes de vie actuels, **dans une démarche respectueuse de l'environnement.**

Au-delà de l'architecture sobre et contemporaine des bâtiments, la plupart des logements bénéficient de jardins en rez-de-chaussée, de larges balcons et terrasses en étages. **Les constructions ont le plus souvent recours aux matériaux biosourcés** et sont raccordées au réseau de chaleur géothermique afin de maîtriser les ressources énergétiques pour les habitants.

C'EST QUOI LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ?

Les matériaux de construction biosourcés sont issus de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale ou animale.

Dans le bâtiment, les matériaux biosourcés les plus utilisés sont : le bois, le chanvre, la paille, la ouate de cellulose, le liège, le lin...

On les retrouve dans les structures, l'isolation, les mortiers et bétons ou encore la peinture. Ils répondent à des objectifs d'économies d'énergie, de recyclage, et de limitation de l'empreinte carbone par le stockage du carbone de l'atmosphère durant la vie du bâtiment.



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Pour contribuer au bien-être de tous vous pouvez :

- faire attention aux bruits qui pourraient gêner le voisinage et le prévenir en cas de fête ;
- garder ses enfants sous surveillance dans les espaces récréatifs ;
- participer au bon entretien des parties communes ;
- ne pas fumer dans les espaces publics ni dans l'aire de jeux.
- en possession d'un chien, le tenir en laisse et veiller à ce qu'il n'importune pas le voisinage (bruit, propreté...). Un caniparc sera disponible dans la Parc de la Pépinière ! ;



© Philippe Letang

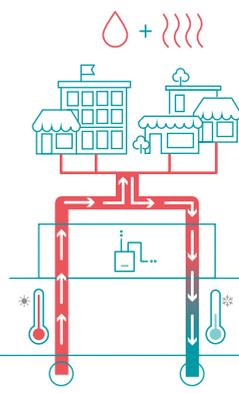
LES GRANDS PRINCIPES ÉNERGÉTIQUES DE LA PÉPINIÈRE

L'écoquartier de la Pépinière bénéficie d'un raccordement au réseau de chaleur géothermique de Villepinte.

Cette installation permet la distribution de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire grâce à un ensemble de canalisations relié à une chaufferie.

L'eau est puisée dans des nappes souterraines qui peuvent atteindre une température comprise en **50 et 85 °C**. Elle est ensuite distribuée dans les réseaux de chauffage.

Une fois refroidie, l'eau retourne dans le sous-sol pour se réchauffer et être puisée à nouveau.



UNE DÉMARCHÉ ENGAGÉE À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

Tous les programmes de logements respectent les grands objectifs de développement durable de l'écoquartier :

- Ils permettent de réduire les consommations énergétiques grâce au réseau de géothermie qui permet un approvisionnement énergétique composé de 81% d'énergies renouvelables et de 19% de gaz naturel mais aussi grâce à l'isolation des bâtiments.

- Ils prennent en compte les enjeux liés au réchauffement climatique dans la conception des bâtiments en favorisant l'orientation des bâtiments et des ouvertures pour capter l'ensoleillement et privilégier l'éclairage naturel.

Les logements sont labellisés **NF Habitat HQE** et sont tous 10% ou 20% plus performants que la réglementation thermique en vigueur (Réglementation Thermique de 2012 -10% ou -20%).

Le label s'obtient en répondant à un certain nombre d'exigences sur les plans techniques concernant notamment l'isolation thermique et acoustique, la luminosité naturelle, l'économie de charges, la qualité de l'air intérieur ou encore la sécurité.

De plus, le système d'éclairage public est fait pour optimiser la consommation d'énergie grâce à un allumage maîtrisé et un abaissement de l'intensité lumineuse pendant la nuit. L'objectif est de **limiter la pollution lumineuse** sur les espèces naturelles par le choix des luminaires, leur positionnement, l'adaptation de l'éclairage en fonction des zones tout en garantissant la sécurité des habitants.



COMMENT ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ?

Pour participer aux économies d'énergie dans votre habitation vous pouvez :

- Chauffer votre logement à 19 degrés et baisser de quelques degrés la température la nuit ;
- utiliser le thermostat en chauffage « réduit » en cas d'absence prolongée ;
- limiter l'ouverture des fenêtres en hiver : 5 minutes suffisent pour renouveler l'air car le système de ventilation assure le renouvellement de l'air d'un logement ;
- utiliser des ampoules à fluorescence pour l'éclairage ;
- opter pour des appareils électroménagers performants de classe AAA, LV ou LL ;
- favoriser les heures creuses (selon compteurs électriques) pour l'utilisation du lave-vaisselle et du lave-linge et en utilisant les touches « éco » ;
- adapter la taille du réfrigérateur à sa consommation et le dégivrer régulièrement ;
- ne pas laisser les appareils électroniques en mode « veille », les débrancher en utilisant l'interrupteur prévu à cet effet.

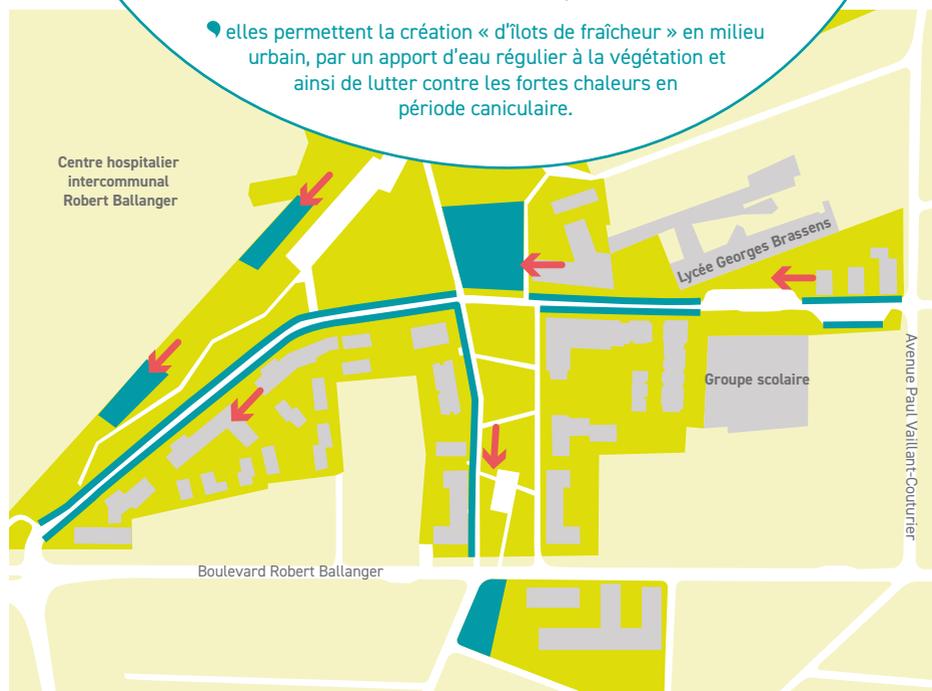
Eau

LES GRANDS PRINCIPES DE LA GESTION DES EAUX DE LA PÉPINIÈRE

Votre quartier respecte le cycle naturel de l'eau de pluie grâce à la mise en place d'un système de stockage et d'infiltration d'eau par les noues* de l'espace public pour se déverser dans la prairie humide.

L'idée du projet est de limiter au strict minimum le recours à des tuyaux pour promouvoir une gestion « alternative » des eaux pluviales, à ciel ouvert et donc visible. Cette gestion des eaux par les noues a de nombreux avantages :

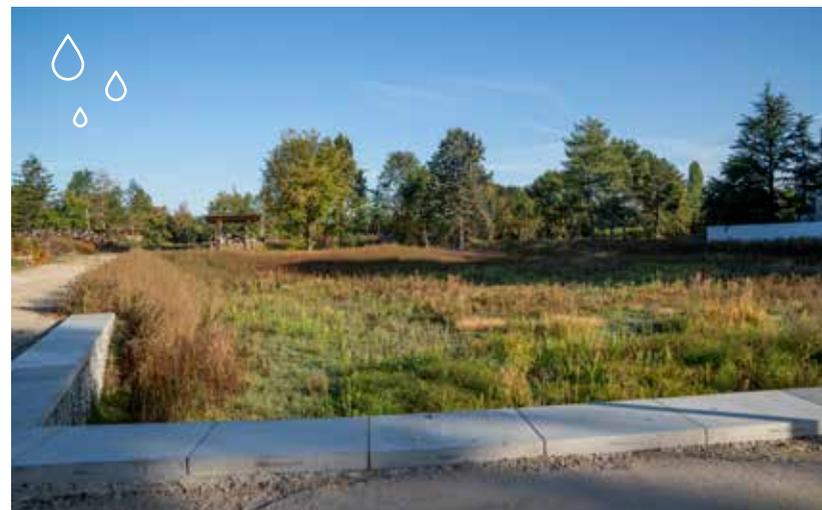
- l'entretien des espaces verts est facilité par l'absence de besoin en arrosage, les plantes étant arrosées « naturellement » par le ruissellement de surface. Cela permet de limiter le besoin en eau potable pour l'arrosage ;
- les noues et la prairie humide permettent le développement d'une biodiversité riche ;
- elles permettent la création « d'îlots de fraîcheur » en milieu urbain, par un apport d'eau régulier à la végétation et ainsi de lutter contre les fortes chaleurs en période caniculaire.



Bassins inondables

Noues permettant l'écoulement et le stockage de l'eau

Sens d'écoulement des eaux pluviales



Une prairie inondable de 2 315 m² a été créée sur l'écoquartier afin de préserver les caractéristiques initiales du site de la Pépinière tant d'un point de vue hydraulique qu'écologique.

Grâce à un aménagement naturel, cette prairie peut être inondée par temps de pluie et joue ainsi un rôle important dans la régulation des eaux de pluie à ciel ouvert.

Seul le surplus en cas de fortes précipitations est évacué dans le réseau intercommunal. Cette configuration permet également de favoriser une diversification importante de la faune et de la flore (amphibiens, oiseaux, insectes...). Par temps sec, la présence de la prairie permet également d'enrichir le paysage végétal du quartier en lien avec les aires de jeux au sud et le futur Parc nord.

Mémo

PRATIQUES INDIVIDUELLES

COMMENT BIEN VIVRE AVEC L'EAU ?

Conseils pour participer au bon fonctionnement du cycle de l'eau dans votre quartier :

- maintenir les noues propres : les déchets risqueraient en effet de boucher l'évacuation ;
- lors des montées d'eau dans la prairie humide, nous vous rappelons qu'il faut être vigilant et que la baignade est interdite.

Quelques petits conseils pour mieux maîtriser vos consommations d'eau à la maison :

- favoriser la récupération des eaux de pluies pour l'arrosage de vos plantes ;
- arroser le soir : ce qui réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10 % ;
- vérifier régulièrement l'absence de fuite.

*Une noue est un fossé végétalisé, peu profond et large, qui recueille provisoirement l'eau de ruissellement, pour l'évacuer, pour l'évaporer ou pour l'infiltrer sur place.

Déchets

LES GRANDS PRINCIPES DE LA GESTION DES DÉCHETS DE LA PÉPINIÈRE

Tous les programmes immobiliers de votre quartier ont été conçus avec des locaux poubelles adaptés au nombre de logements. Ces locaux vous permettront de procéder au tri sélectif de vos déchets et ces bacs seront collectés régulièrement.

Collecte



LES ORDURES MÉNAGÈRES

- Le lundi,
- Le mercredi
- Le vendredi



LES EMBALLAGES, JOURNAUX & MAGAZINES

- Le mercredi



LES DÉCHETS VERTS

Les riverains disposant d'un jardin privatif ont la possibilité de venir récupérer des sacs de déchets verts au 4 Allée des Ecoreuils à Villepinte (ouvert les mercredis et vendredis de 13h30 à 17h) puis de les évacuer en déchèterie.

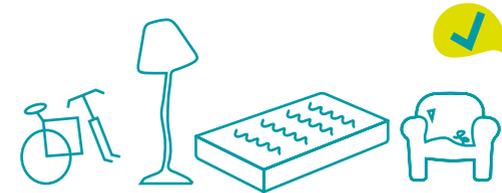
Une question sur les déchets ?

«Terres d'Envol j'écoute» vous répond au 0 800 10 23 13 (service et appel gratuits)

ZOOM ENCOMBRANTS

Encombrants autorisés

Vos encombrants sont ramassés les jeudis des semaines paires. Vos objets sont à déposer dans la rue la veille au soir.



Encombrants interdits : à déposer à la déchèterie.



Mémo

PRATIQUES INDIVIDUELLES

INFO PRATIQUE SUR VOTRE DÉCHÈTERIE

La déchèterie intercommunale est située à moins de 2 km de votre domicile et est accessible en voiture en 5 minutes.

Boulevard Laurent et Danielle Casanova 93420 Villepinte - Tél. : 08 00 10 23 13

L'accès est **gratuit pour les Villepintois** et il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous, mais **une carte d'accès nominative est nécessaire** pour déposer des déchets. **30 passages** seront possibles dans l'année.

Pour retirer la carte, munissez-vous :

- d'un justificatif de domicile original datant de moins de trois mois ;
- d'une pièce d'identité.

Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars

- Lundi au vendredi : 13 h - 18 h
- Samedi : 10 h - 18 h
- Dimanche : 9 h - 13 h

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre

- Lundi au vendredi : 14 h - 19 h
- Samedi : 10 h - 19 h
- Dimanche : 9 h - 13 h

Transports et déplacements

Véritable « parc habité », votre écoquartier a été conçu pour favoriser une mobilité durable et pour mettre en avant les solutions alternatives à la voiture individuelle. Sur les voiries de la Pépinière, le principe est celui du partage de l'espace public. La limitation de la vitesse à 30 km/h sur toutes les rues du quartier permet de préserver la sécurité et le bien-être de tous, et de prendre en compte les besoins de chacun : automobilistes, cyclistes et piétons.

L'écoquartier de la Pépinière est situé à proximité de trois gares du RER B (Villepinte, Sevrans-Beaudottes et Sevrans-Livry) permettant de rejoindre Paris en 30 minutes et à côté de l'A104 et l'A1 pour rejoindre différents pôles d'activités économiques tels que Paris Nord 2, le parc d'affaires Aerolians Paris ou encore l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle.

4 ARRÊTS DE BUS



LIGNES
1, 15, 45, 100 & 607

Paris en
30 minutes !

En dehors du quartier, 4 arrêts de bus des lignes 1, 15, 45, 100 et 607 desservent le boulevard Robert-Ballanger pour rejoindre les gares du RER B de Villepinte et de Sevrans-Beaudottes (soit 20 minutes à pieds / 7 min en vélo).

Les gares de Villepinte et de Sevrans-Livry sont quant à elles accessibles à vélo en 9 et 13 minutes.



Pour encourager les modes de déplacement alternatifs, chaque immeuble est équipé de locaux vélos/poussettes dont la surface est adaptée aux nombres de logements. De plus, le stationnement des vélos est facilité dans tout le quartier avec la création de nombreux espaces dédiés.

DISTANCES ENTRE LE QUARTIER ET...

		
...la Mairie principale	15 min	6 min
...le centre administratif	7 min	3 min
...le lycée Georges-Brassens	5 min	3 min
...l'école de la Pépinière	5 min	3 min
...le lycée Jean-Rostand	17 min	5 min
...le collège Les Mousseaux	17 min	5 min
...la poste	12 min	4 min
...le gymnase Cosec - E. Leprand	17 min	5 min
...le parc de la Noue	12 min	3 min
...le centre commercial Sevrans-Beaudottes	15 min	6 min
...l'hôpital Robert-Ballanger	10 min	5 min

SE DÉPLACER

Vous pouvez, à votre échelle, participer à la mutation des modes de déplacement :

- utiliser un maximum les déplacements doux (à pied, à vélo) pour vos trajets courts ;
- emprunter les transports en commun ;
- optimiser les locaux vélos, afin que tout le monde puisse les utiliser ;
- favoriser le co-voiturage ;
- respecter la vitesse maximale de 30 km/h en voiture au sein de l'écoquartier et laisser la priorité au piéton ;
- stationner son véhicule dans le parking souterrain de sa résidence et libérer les places de stationnement extérieur pour les visiteurs.

À savoir

En 2024, la ligne 16 du Grand Paris Express fera le lien entre Saint-Denis et Noisy-Champs par la gare de Sevrans-Beaudottes.

Mémo

PRATIQUES INDIVIDUELLES

Équipements publics

Votre quartier a été pensé pour répondre aux besoins de tous les habitants. Sa programmation complète permet la réalisation d'équipements publics tels qu'un groupe scolaire innovant de 14 classes. Juste à côté, une crèche d'une trentaine de berceaux accueille les plus petits et une résidence seniors service de qualité offrira des logements adaptés aux plus âgés en 2023. Des commerces en rez-de-chaussée des bâtiments permettront de répondre aux besoins des habitants.

De nombreux espaces publics permettront également une variété d'usages : une vaste aire de jeux au cœur du quartier, un grand parc agrémenté d'aires récréatives pour tous les âges et des commerces. Le parc a été pensé avec les habitants comme un lieu de nature, où il est possible de se promener à pieds ou à vélo, mais

aussi comme un parc familial avec des espaces variés (espace détente, plaine de jeux, agrès sportifs...) permettent aux petits et grands de s'amuser. Enfin, de l'autre côté du boulevard Robert-Ballanger, la place des Peupliers permettra d'accueillir les habitants et sera un lieu de convivialité propice aux échanges.

Zoom

LE GROUPE SCOLAIRE



Pour accueillir notamment les enfants de l'éco-quartier de la Pépinière, la ville a fait le choix de construire une école très innovante. Situé à l'entrée Est de l'écoquartier, sur le boulevard de la Pépinière en zone 30 km/h, le groupe scolaire s'intègre parfaitement à son environnement grâce à son jardin intérieur en continuité des espaces verts du site et à sa façade ajourée en bois.

Ce groupe scolaire agréable, fonctionnel et complet est composé d'une école maternelle au rez-de-chaussée et d'une école élémentaire à l'étage, chacune disposant de 5 salles de classes. S'y ajoutent des cours, des préaux, des espaces de jeux, un espace restauration et un espace person-

nel, ainsi qu'une salle plurivalente pour les activités périscolaires notamment.

Ce bâtiment a la particularité d'être « passif » grâce à l'utilisation de matériaux biosourcés : murs à ossature bois, isolants en laine de chanvre et fibre de bois. 200 m² de panneaux photovoltaïques ont aussi été installés sur le toit et alimentent des éclairages en LED avec une longue durée de vie et une faible consommation énergétique. Une partie des toits est végétalisée avec 500 m² de plantes grasses colorées. Enfin, le site est alimenté par un chauffage urbain géothermique, une énergie propre et locale.

Les contacts utiles

MAIRIE DE VILLEPINTE

MAIRIE PRINCIPALE
Place de l'hôtel de ville
93420 Villepinte
Tél. : 01 41 52 53 00

CENTRE ADMINISTRATIF
16/32 avenue Paul-Vaillant Couturier
93420 Villepinte
Tél. : 01 41 52 53 00
www.ville-villepinte.fr

LA DÉCHÈTERIE

Boulevard Laurent
et Danielle Casanova
93420 Villepinte
Tél. : 08 00 10 23 13
www.paristerresdenvol.fr/decheteries

RÉSEAU DE BUS

www.transdev.com
www.ratp.fr

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr

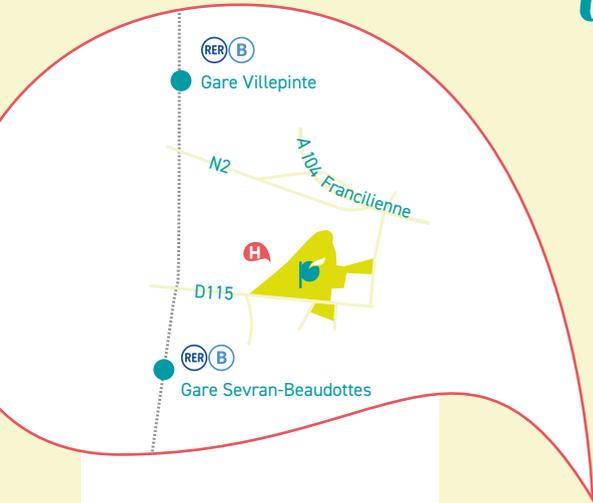
PARIS TERRES D'ENVOI

ADRESSE PHYSIQUE
50 allée des impressionnistes
ZA Paris Nord 2
93420 Villepinte
ADRESSE POSTALE
BP 10 018
93601 Aulnay-sous-Bois
Tél. : 01 48 17 02 80 - EPT
www.paristerresdenvol.fr

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Hôtel du Département
Esplanade Jean-Moulin
93000 Bobigny
Tél. : 01 43 93 93 93
www.seinesaintdenis.fr

Plan du quartier



PROMOTEUR	LOT	LIVRAISON
3F Groupe ActonLageneret	B	2024
Ametis Groupe	G1	2024
Bouygues Immobilier	C	Mi 2021
	J2	Mi 2022
CARRERE	H	2023
COFFIM	E	Début 2021
ICADE	G2	2023
nexity	A	Début 2023
	L	Fin 2020
PICHOT	F	2023
spirit	J3	2024
	J4	2024



